

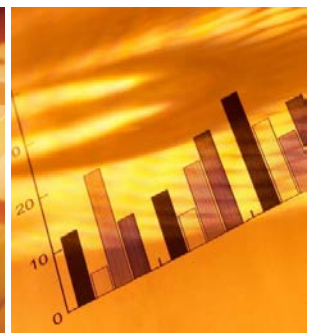
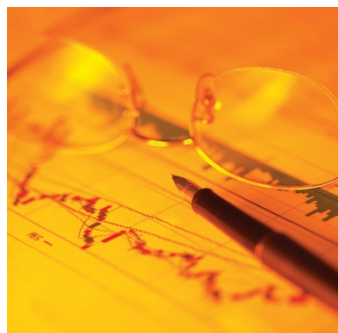
La vie difficile de Tyler

L'histoire du parcours d'un jeune homme vers un mode de vie criminel

RAPPORT DE RECHERCHE : 2016-R005

DIVISION DE LA RECHERCHE

www.securitepublique.gc.ca



BÂTIR UN **CANADA SÉCURITAIRE ET RÉSILIENT**



Sécurité publique
Canada

Public Safety
Canada

Canada

Sommaire

On a rédigé le récit fictif de Tyler pour illustrer l'influence combinée des facteurs de risque sur la trajectoire de la délinquance. Le récit dépeint des personnages et des événements purement fictifs, servant d'exemple pour illustrer le parcours d'un adolescent délinquant canadien typique. À partir d'estimations des coûts provenant d'études menées au Canada, aux États-Unis et en Australie, on a attribué aux événements un coût moyen et calculé la somme pour obtenir un total général des coûts de la criminalité. Les coûts directs associés au mode de vie criminel de Tyler varient de la comparution d'un policier (239 \$ CA) à une peine d'emprisonnement de cinq ans dans une prison fédérale (550 000 \$ CA), et totalisent plus de 1 400 000 \$ CA à l'âge de 30 ans. Le récit mentionne aussi trois interventions fondées sur des données probantes, lesquelles illustrent les économies qui auraient pu être réalisées si l'on avait investi dans la prévention du crime à des moments critiques de la jeunesse de Tyler, en plus de souligner l'importance d'intervenir tôt et fréquemment dans la vie d'un jeune défavorisé ou à risque.

Note de l'auteur

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada. Prière d'acheminer toute correspondance à propos du présent rapport à l'adresse suivante :

Division de la recherche
Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Courriel : PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Renseignements sur le produit

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2016

N° PS113-1/2016-5F-PDF au catalogue.
ISBN 978-0-660-08198-4

Table des matières

Sommaire.....	1
Avant-propos.....	3
Remarque sur les coûts	4
Voici Tyler.....	5
Histoire de Tyler	6
De 0 à 2 ans.....	6
De 3 à 5 ans.....	7
De 6 à 10 ans.....	8
De 11 à 14 ans.....	9
De 15 à 17 ans.....	11
Solution 1 : Programme Stop Now And Plan pour les jeunes âgés de 6 à 10 ans.....	14
Autres programmes SNAP ^{MD}	14
Solution 2 : Youth Inclusion Program pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans.....	15
Solution 3 : Thérapie multisystémique pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans.....	16
Estimation des coûts – Parcours criminel de Tyler	18
Références citées	23
Notes en fin d’ouvrage	24

Avant-propos

En 2014, 94 145 jeunes ont été accusés d'une infraction au *Code criminel* du Canada (Boyce, 2015). Cela représente environ 4 % de la population des jeunes Canadiens âgés de 12 à 17 ans (Statistique Canada, 2015).

Des études révèlent que la majorité des Canadiens ont eu certains comportements délinquants pendant l'adolescence. La majorité des gens finissent par maîtriser ces comportements et deviennent des membres responsables et productifs de la société. Cependant, une petite portion de la population continue à commettre des infractions à l'âge adulte.

La recherche nous apprend que certaines caractéristiques augmentent la probabilité qu'une personne adopte un mode de vie criminel. Ces caractéristiques sont appelées des facteurs de risque. Les chercheurs ont cerné un certain nombre de facteurs de risque dont il a été prouvé qu'ils permettaient de prédire la délinquance future, par exemple des problèmes de comportement et des conflits familiaux tôt dans la vie.¹

Ce ne sont pas toutes les personnes qui sont exposées à ces facteurs qui adoptent un mode de vie criminel. Cependant, plus une personne présente de facteurs de risque, plus la probabilité qu'elle bascule dans une vie de criminalité est grande. Heureusement, le fait d'avoir déterminé les facteurs de risque associés à la délinquance nous permet d'élaborer et de cibler des interventions efficaces afin de réduire le risque global qu'une personne s'engage dans la voie de la criminalité.

L'histoire qui suit ainsi que les personnages et les événements qu'elle dépeint sont purement fictifs.

Dans cette histoire, Tyler représente l'adolescent délinquant canadien typique. Les expériences de Tyler servent à souligner les facteurs de risque les plus fréquents chez les jeunes Canadiens qui s'engagent dans la voie de la criminalité, et son parcours de vie représente un des nombreux dénouements possibles fréquemment observés chez les adolescents délinquants.

Remarque sur les coûts

Il est important de souligner que les coûts associés au parcours de Tyler se rapportent à différents secteurs sociétaux. Bien que la plus grosse partie de ces coûts soit par nature imputée à l'État (p. ex. justice pénale, santé, éducation, services sociaux), une partie est également assumée par le secteur privé. Par exemple, bien qu'il soit clair que les coûts pour les contribuables incluent les coûts d'une intervention policière à un domicile ou de l'hébergement d'un détenu dans un établissement correctionnel, les coûts des infractions criminelles, par exemple des dommages à des biens ou des voies de fait, sont aussi absorbés par les victimes (douleur et souffrances, perte de productivité) et par des tiers (p. ex. les compagnies d'assurance).

C'est pourquoi les chiffres présentés à la fin de la présente histoire en tant que « totaux » correspondent essentiellement aux économies pour les gouvernements et pour la société dans son ensemble, mais aussi pour les individus et les entreprises.

En outre, les coûts associés aux peines d'emprisonnement de Tyler ont été calculés à partir de la supposition que Tyler demeure sous garde et purge la totalité de chaque peine qui lui est imposée. Par conséquent, les totaux doivent être considérés comme des coûts potentiels, puisqu'en réalité ils pourraient être réduits par une mise en liberté anticipée.

Tous les coûts mentionnés sont en dollars de 2015 (4 décembre), sauf (*) dans les cas où seules les données rajustées selon l'inflation de 2014 étaient disponibles. Le 4 décembre 2015, 1,00 dollar américain = 1,28 dollar canadien, à un taux d'échange de 1,3365 (selon le taux nominal). Le 4 décembre 2015, 1,00 dollar australien = 0,94 dollar canadien, à un taux d'échange de 0,9817 (selon le taux nominal).

Les coûts estimés ont d'abord été convertis en dollars de 2015 à l'aide des instruments suivants :

- la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada – <http://www.banqueducanada.ca/taux/renseignements-complementaires/feuille-de-calcul-de-linflation>;
- la feuille de calcul de l'inflation de la Reserve Bank of Australia – <http://www.rba.gov.au/calculator/annualDecimal.html>;
- la feuille de calcul de l'IPC du Bureau of Labor Statistics du département du Travail des États-Unis – http://www.bls.gov/data/inflation_calculator.htm.

Au besoin, les coûts estimés ont ensuite été convertis en dollars canadiens à l'aide du convertisseur de devises de la Banque du Canada : <http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-taux-du-jour/>.

Voici Tyler...

Nous vous présentons Tyler, un adolescent qui chemine dans la voie difficile de la criminalité. Tyler a vécu une enfance difficile dans un environnement familial négatif. À l'adolescence, Tyler se rebelle contre ses parents, semble toujours de mauvaise humeur et entre en conflit avec ses pairs. Mais, à la différence de la majorité des jeunes Canadiens, Tyler poursuit une vie de criminalité et finit par se retrouver dans un établissement carcéral fédéral.

Voici l'histoire de Tyler.

Histoire de Tyler

De 0 à 2 ans

Pendant sa dernière année à l'école secondaire, la mère de Tyler est tombée enceinte. Comme elle voulait garder l'enfant, mais craignait la désapprobation de ses parents, elle a déménagé avec son copain (le père de Tyler) et ses amis. Pour faire vivre la famille, elle a abandonné l'école et commencé à travailler à temps partiel comme serveuse dans un restaurant.

Le père de Tyler n'avait pas terminé ses études secondaires et n'avait pas d'emploi. Il avait de lourds antécédents de crimes contre les biens. Dans le voisinage, il était connu comme acheteur et vendeur d'appareils électroniques volés, par exemple des ordinateurs portables et des téléviseurs, en plus de lecteurs DVD.

Les responsables des services à l'enfance et à la famille ont commencé à enquêter sur les conditions de vie de Tyler après qu'un voisin a appelé la police pour signaler des activités suspectes dans la maison. Lorsque les policiers sont arrivés sur les lieux, ils ont découvert une grande quantité d'articles volés et ils ont arrêté le père de Tyler et ses amis. Le père de Tyler a été condamné à une peine d'emprisonnement de neuf mois, laissant la mère de Tyler subvenir seule aux besoins de leur fils. Comme ses revenus de serveuse n'étaient pas suffisants pour qu'elle puisse continuer de louer la maison, elle a dû déménager avec Tyler dans un petit appartement situé dans un complexe d'habitation communautaire.

L'enquête n'a pas permis de recueillir de preuves selon lesquelles Tyler était physiquement maltraité, mais les travailleurs sociaux se préoccupaient des répercussions sur l'enfant du mode de vie de la famille. Ils ont donc imposé à la mère de Tyler des conditions de garde selon lesquelles elle devait éviter d'avoir des contacts avec des personnes ayant un casier judiciaire. De plus, la famille devait accepter les visites à domicile non planifiées des travailleurs de la Société d'aide à l'enfance.

Facteur de risque : mère adolescente
(17 ans ou moins)

Facteur de risque : criminels au sein
de la famille

Appel de service à la police : 1 142 \$

Enquête des services à l'enfance :
11 261 \$

Facteur de risque : foyer
brisé/transitions familiales
(séparation des parents)

Visites à domicile des responsables
des services à l'enfance :
8 002 \$

Facteur de risque : contact de la
famille avec les services d'aide à
l'enfance

De 3 à 5 ans

À trois ans, Tyler affichait déjà des comportements problématiques. Il n'avait pas d'amis à la garderie parce qu'il était agressif physiquement envers les autres enfants. Il les frappait et les mordait lorsqu'ils prenaient ses jouets. Tyler était tapageur et se comportait de manière hostile, ce qui faisait que les autres enfants avaient peur de lui. À la suite de plaintes de parents, le personnel a fini par demander à la mère de Tyler de le retirer de la garderie. Par conséquent, Tyler devait rester avec une voisine pendant que sa mère était au travail.

Quand le père de Tyler a été mis en liberté, il s'est réinstallé avec sa copine (la mère de Tyler) et son fils dans le logement communautaire subventionné. Comme Tyler n'était plus le bienvenu à la garderie, il restait à la maison avec son père pendant que sa mère travaillait.

Quand Tyler était seul avec son père, celui-ci ne s'occupait pas de lui et regardait la télévision. Tyler passait souvent des heures sans manger. Après quelques semaines, il a commencé à mal se comporter en l'absence de sa mère. Il brisait ses jouets et d'autres articles de la maison. Son père ne portait presque jamais attention à ce comportement, sauf si cela l'empêchait de regarder la télévision. Dans de tels cas, il criait et frappait Tyler à plusieurs reprises.

Un jour, l'enfant a accidentellement brisé la télécommande de la télévision. Son père est devenu furieux. Il l'a agrippé et lancé sur le mur, ce qui lui a causé une fracture au bras. Tyler pleurait encore quand sa mère est rentrée à la maison. Après avoir constaté qu'il souffrait, elle l'a emmené à l'urgence, mais n'a pas expliqué au médecin comment l'accident s'était produit. Le médecin de l'urgence a eu des soupçons et a appelé les services à l'enfance et à la famille pour qu'une enquête soit menée.

Les responsables des services à l'enfance et à la famille ont enquêté sur la situation de Tyler et ont recommandé qu'on retire la garde de l'enfant à ses parents. Les parents de Tyler n'ont pas voulu se conformer à l'ordonnance de garde, et l'affaire a été portée devant le tribunal de la famille. Un juge a déterminé que Tyler n'était pas en sécurité avec ses parents. L'enfant a donc immédiatement été confié à la Société d'aide à l'enfance. Tyler avait cinq ans lorsqu'il a été placé en famille d'accueil pour la première fois.

Facteur de risque : problèmes de comportement précoces

Facteur de risque : comportement agressif

Facteur de risque : situation défavorisée sur le plan social

Facteur de risque : manque de surveillance parentale

Facteur de risque : mauvaises méthodes d'éducation des enfants

Facteur de risque : pratiques parentales autoritaires

Facteur de risque : manque d'empathie des parents

Visite à l'urgence : 402 \$

Enquête des services à l'enfance : 11 261 \$

Audience pour la garde de l'enfant : 45 000 \$

Facteur de risque : placement familial (famille d'accueil)

Placement en famille d'accueil : 886 \$ par mois pour les enfants de 11 ans et moins

De 6 à 10 ans

Pendant les cinq années qui ont suivi, Tyler a vécu dans trois familles d'accueil différentes. Chaque nouveau placement voulait dire nouvelle école et nouveaux camarades de classe. À chaque déménagement, Tyler avait plus de difficulté à s'adapter. Il devenait aussi plus violent physiquement et verbalement avec les membres de sa nouvelle famille d'accueil. Souvent, il les bousculait et criait des grossièretés.

À l'école, Tyler avait de la difficulté à suivre le rythme de ses pairs. C'est son professeur de première année qui a décelé le premier les problèmes de Tyler, et il a conseillé aux parents d'accueil de l'amener voir un psychologue pour savoir s'il avait un trouble d'apprentissage. Tyler a reçu un diagnostic de trouble d'apprentissage et de trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention (THADA) à l'âge de sept ans, et il a été placé dans une classe adaptée offrant une éducation spécialisée. Il a ensuite été aiguillé vers un pédopsychiatre, qui lui a prescrit des médicaments pour son trouble d'hyperactivité. Malgré les effets positifs des médicaments, la famille d'accueil qui s'occupait de Tyler à ce moment-là ne tolérait plus son comportement perturbateur et violent.

À huit ans, Tyler a été placé dans une quatrième famille d'accueil. Les nombreux dérangements qu'il avait vécus ont fait en sorte qu'il avait de la difficulté à se faire des amis dans son quartier et à son école. Il lui était aussi difficile de respecter son horaire quotidien pour la prise de médicaments, et il lui arrivait souvent de ne pas les prendre. C'est pourquoi il manifestait plus fréquemment encore de l'irritabilité et des comportements perturbateurs.

Les responsables des services à l'enfance et à la famille ont continué de surveiller Tyler pendant son placement en famille d'accueil et ont encouragé ses nouveaux parents d'accueil à continuer d'amener Tyler voir le psychiatre. Cependant, Tyler a commencé à refuser d'aller aux rendez-vous après que des enfants à l'école ont découvert qu'il consultait un « psy » parce qu'il était « fou ». À l'école, Tyler se faisait constamment tourmenter en raison de son trouble d'apprentissage, et il réagissait souvent violemment. Il est devenu de plus en plus souvent impliqué dans des bagarres à l'école, et était régulièrement convoqué au bureau du directeur. Après une bagarre particulièrement violente dans la cour de l'école, le

Facteur de risque : foyer brisé/transitions familiales (déménagements fréquents)

Facteur de risque : hyperactivité

Facteur de risque : problèmes d'adaptation

Facteur de risque : problèmes d'attention

Facteur de risque : mauvais résultats scolaires

Évaluation psychologique : 2 609 \$

Éducation spécialisée : 9 602 \$ par année

Évaluation psychiatrique initiale : 310 \$

Médicaments pour le THADA : 1 328 \$ par année

Suivi en psychiatrie : 1 987 \$ pour 12 séances d'une heure

Facteur de risque : mauvaises relations avec les pairs (rejet par les pairs)

Facteur de risque : comportement antisocial

Facteur de risque : manque de responsabilisation à l'égard de ses mauvais comportements

directeur a renvoyé Tyler temporairement de l'école. Tyler a refusé d'assumer la responsabilité de la bagarre et a affirmé que l'autre garçon avait « eu ce qu'il méritait ».

Tyler aurait pu bénéficier d'une [intervention ciblée fondée sur des données probantes](#) à cette étape de sa vie.

De 11 à 14 ans

À 12 ans, Tyler avait acquis, auprès de ses camarades de classe et ses enseignants, la réputation d'avoir un tempérament violent. En septième année, il s'est lié d'amitié avec un groupe de garçons qui étaient connus dans le quartier comme étant des fauteurs de troubles. Ces garçons volaient des articles du dépanneur local et vandalisaient les biens de l'école. Ils ont dit à Tyler que, pour faire ses preuves, il devait voler un vélo à l'école secondaire située à côté et se promener avec le vélo dans le quartier. Tyler a relevé le défi et est devenu officiellement un « membre de la bande ».

Tyler et ses amis se réunissaient au parc tous les jours après l'école ainsi que la fin de semaine. Ils fumaient des cigarettes qu'ils avaient volées à leurs parents. Comme les parents d'accueil de Tyler ne fumaient pas, il leur volait de l'argent pour acheter des cigarettes à ses amis. Les parents d'accueil de Tyler l'ont interrogé à plusieurs reprises au sujet de l'argent disparu, mais il leur mentait en disant qu'il n'était au courant de rien. Il a même accusé ses frères et sœurs d'accueil moins âgés en disant qu'ils les avaient vus prendre l'argent.

En neuvième année, Tyler et ses amis se sont initiés à l'alcool et à la marijuana. Ils ont commencé peu après à s'introduire par effraction dans les maisons du voisinage pour voler des articles qu'ils pouvaient revendre afin d'acheter de la drogue et de l'alcool. Ces vols sont à l'origine du premier contact de Tyler avec la police, qui a eu lieu lorsqu'un voisin a signalé avoir vu Tyler quitter les lieux d'un vol avec effraction de l'autre côté de la rue. Tyler et deux de ses amis ont été accusés d'introduction par effraction, de vol de moins de 5 000 \$ et de dommage à des biens, et ils ont dû se présenter devant un tribunal pour adolescents. Comme il s'agissait de la première infraction consignée de Tyler, le juge du tribunal de la jeunesse a ordonné à Tyler de fournir des excuses écrites aux victimes ainsi qu'un

Facteur de risque : fréquentation de pairs antisociaux
Placement en famille d'accueil : 886 \$ par mois pour les enfants de 11 ans et moins; 1 003 \$ par mois pour les enfants de 12 ans et plus

Facteur de risque : consommation abusive de drogue et d'alcool
Introduction par effraction: 3 208 \$
Vol de moins de 5 000 \$: 1 739 \$
Dommages à des biens : 948 \$
Appel de service à la police : 1 142 \$
Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Arrestation d'un jeune contrevenant : 1 262 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents : 1 275 \$

Comparution d'un policier : 239 \$

dédommagement pour les dommages qu'il avait causés et les biens qu'il avait volés.

Tyler aurait pu bénéficier d'une intervention ciblée fondée sur des données probantes à cette étape de sa vie.

Cependant, Tyler ne s'est pas conformé à l'ordonnance visant le remboursement des victimes. Une des victimes a signalé ce manquement au tribunal, et Tyler a dû se présenter pour une deuxième fois devant un tribunal pour adolescents pour ne pas avoir respecté l'ordonnance du premier juge. Cette fois-ci, il a été condamné à 90 jours de probation et à 50 heures de travail communautaire. Cette peine a marqué le début des démêlés chroniques de Tyler avec le système de justice.

Comparution devant un tribunal pour adolescents : 1 275 \$

Surveillance en probation (90 jours) : 523 \$

Surveillance du travail communautaire : 1 934 \$

Selon Alam (2015) à Statistique Canada, la probation est la peine la plus fréquemment imposée aux jeunes délinquants.

De 15 à 17 ans

À l'école, Tyler et ses amis assistaient rarement à leurs cours. Lorsqu'ils se présentaient, ils dérangeaient et étaient désagréables, manquaient de respect envers le professeur et se disputaient avec leurs camarades. Par conséquent, Tyler a été suspendu de l'école à de nombreuses reprises. Lorsque Tyler ne dérangeait pas sa classe, c'était soit parce qu'il était suspendu de l'école, soit parce qu'il avait trop bu la veille et restait assis, la tête sur son bureau.

À 16 ans, Tyler avait commencé à boire presque tous les jours. Ses amis et lui allaient à toutes les fêtes de l'école secondaire et buvaient souvent jusqu'à perdre connaissance. Tyler a abandonné l'école juste avant d'avoir 17 ans. Au lieu d'aller en cours, ses amis et lui se réunissaient dans le parc du voisinage pour boire et consommer de la drogue.

À l'occasion d'une fête, Tyler s'est fortement enivré et a fini par se bagarrer avec un autre convive. Il a frappé son adversaire au visage et lui a cassé le nez. Quelqu'un a appelé une ambulance pendant que Tyler et ses amis tentaient de fuir les lieux. Toutefois, lorsque les policiers sont arrivés, avec les ambulanciers, les fêtards qui avaient été témoins de la bagarre ont pu leur fournir une description de Tyler et de ses amis. Tyler n'a pas eu le temps d'aller bien loin avant d'être arrêté par les policiers et accusé de voies de fait.

Le lendemain matin, Tyler a comparu devant un tribunal pour adolescents et a plaidé non coupable à l'accusation de voies de fait, affirmant qu'il n'avait aucun souvenir de la bagarre. Il a aussi laissé entendre que les autres jeunes présents à la fête tentaient de l'accuser faussement. Le juge n'a pas cru son histoire et l'a condamné à une probation de six mois assortie d'une condition selon laquelle il devait respecter l'heure de couvre-feu déterminée par ses parents d'accueil.

Immédiatement après son retour à la maison, Tyler s'est disputé avec sa mère d'accueil au sujet de sa nouvelle heure de couvre-feu. Il s'est mis en colère et l'a poussée si fort qu'elle est tombée dans l'escalier. Le père d'accueil de Tyler a appelé la police, et l'adolescent a été arrêté une deuxième fois pour voies de fait. Cette fois, il a été condamné à purger une peine de six mois dans un établissement de garde en milieu fermé pour adolescents.

Facteur de risque : faible intérêt pour l'école (école buissonnière)
Facteur de risque : immaturité psychosociale
Facteur de risque : faible intérêt pour l'école (suspension)

Facteur de risque : consommation abusive de drogue ou d'alcool
Placement en famille d'accueil : 1 003 \$ par mois pour les enfants de 12 ans et plus
Voies de fait : 2 115 \$
Appel de service à la police : 1 142 \$
Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Transport en ambulance : 558 \$
Visite à l'urgence : 402 \$
Arrestation d'un jeune contrevenant : 1 262 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents : 1 275 \$
Surveillance en probation (6 mois) : 1 046 \$
Comparution d'un policier : 239 \$
Voies de fait : 2 115 \$
Appel de service à la police : 1 142 \$
Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Transport en ambulance : 558 \$
Visite à l'urgence : 402 \$
Arrestation d'un jeune contrevenant : 1 262 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents : 1 275 \$
Comparution d'un policier : 239 \$
Établissement de détention pour adolescents (6 mois) : 45 000 \$

Tyler aurait pu bénéficier d'une [intervention ciblée fondée sur des données probantes](#) à cette étape de sa vie.

Pendant sa détention, Tyler s'est lié d'amitié avec quelques-uns des garçons de l'établissement. La plupart d'entre eux avaient aussi été accusés d'infractions contre les biens, d'infractions liées à la drogue et de voies de fait mineures, et ils avaient des expériences de vie similaires à celle de Tyler. L'adolescent s'est particulièrement rapproché d'un garçon nommé Ryan, avec qui il partageait sa chambre. Celui-ci était un trafiquant de drogue expérimenté qui a raconté à Tyler qu'il gagnait beaucoup d'argent grâce au trafic de cocaïne. Tyler n'avait d'autre revenu que ses prestations d'aide sociale, et il savait que, sans diplôme d'études secondaires, il aurait de la difficulté à trouver un emploi aussi payant que le commerce de la drogue.

Tyler était déterminé à ne pas retourner en famille d'accueil, alors, quand les deux jeunes ont été mis en liberté, ils ont déménagé ensemble dans l'appartement d'un ami. Par la suite, Tyler est devenu le « partenaire d'affaires » de Ryan, et les deux adolescents fournissaient de la cocaïne à une grande partie du voisinage. Tyler travaillait avec Ryan depuis quelques mois seulement lorsque les policiers ont fait une descente dans leur appartement. Les deux jeunes ont été arrêtés pour possession d'une substance contrôlée avec intention d'en faire le trafic.

À partir de 18 ans

Quand Tyler a eu 18 ans, il avait été arrêté et accusé à cinq occasions distinctes. Cette fois-là, cependant, c'était différent. Tyler a dû comparaître devant un tribunal pour adultes pour répondre à des accusations d'infractions liées à la drogue. Il s'est vu imposer une peine de 18 mois dans un établissement pour adultes pour possession de drogue en vue d'en faire le trafic. C'était la première fois, mais non la dernière, que Tyler était emprisonné.

Tyler a été arrêté de nouveau au début de la vingtaine pour voies de fait simples et possession de drogue, et a été condamné à une peine de deux ans moins un jour dans un établissement provincial. Pendant son incarcération, Tyler participait souvent aux activités organisées pour aider les détenus à passer le temps. Durant une partie de basket-ball de routine, Tyler s'est mis en fureur à cause d'une faute flagrante et s'en est pris à un autre détenu, lui

Facteur de risque : fréquentation de pairs antisociaux
Assistance sociale pour décrocheurs : 681 \$ par mois
Facteur de risque : disponibilité des drogues

Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Arrestation d'un adulte : 1 149 \$
Enquête sur une infraction liée à la drogue : 3 452 \$
Facteur de risque : antécédents criminels

Comparution devant un tribunal pour adultes : 2 810 \$
Comparution d'un policier : 239 \$
Garde sous responsabilité provinciale (18 mois) : 107 541 \$

Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Arrestation d'un adulte : 1 149 \$
Comparution devant un tribunal pour adultes : 2 810 \$
Comparution d'un policier : 239 \$
Voies de fait : 2 115 \$
Infraction liée à la drogue : 3 452 \$

infligeant des blessures graves. En conséquence, Tyler a été condamné à une peine supplémentaire consécutive d'un an. À sa mise en liberté, il est retourné dans son quartier, a renoué avec de vieilles connaissances et a recommencé à vendre de la drogue ainsi qu'à commettre des vols pour gagner de l'argent. À l'occasion, s'il avait besoin d'un endroit où rester, Tyler déménageait avec une fille qu'il venait de rencontrer. C'est ce qui est arrivé avec Katie.

Quelques mois après le début de leur relation, Katie s'est aperçue qu'elle était enceinte. Tyler était enthousiaste, mais la responsabilité d'un enfant le terrifiait. Katie a insisté pour que Tyler cesse de vendre de la drogue et trouve un emploi stable afin de les soutenir financièrement. L'argent est devenu une source de stress pour les deux. À mesure que la date de l'accouchement approchait, ils ont commencé à se disputer de plus en plus souvent.

Un soir, pendant une vive dispute, Tyler a perdu son calme; il a attaqué Katie avec un couteau de cuisine en menaçant de la tuer. Un voisin a entendu Katie crier et a appelé la police. Tyler a été arrêté et accusé de voies de fait graves, de voies de fait causant des lésions corporelles et d'agression armée, ainsi que d'avoir proféré des menaces.

Heureusement, Katie et le bébé ont survécu à l'agression. Après la naissance de l'enfant, Katie a quitté la ville et a obtenu une ordonnance de non-communication contre Tyler. Tyler ne les a jamais revus.

Tyler a été reconnu coupable de toutes les accusations. Il a été condamné à une peine totale de cinq ans à purger dans un établissement fédéral et s'est vu obligé de participer à des programmes obligatoires de maîtrise de la colère et de traitement de la toxicomanie.

Aujourd'hui, à l'âge de 30 ans, Tyler a déjà passé plus de 10 ans de sa vie sous garde.

Voies de fait contre un détenu : 2 115 \$
Visite à l'urgence : 402 \$
Garde sous responsabilité provinciale (~3 ans) : 218 069 \$
Infraction liée à la drogue : 3 452 \$
Vol de moins de 5 000 \$: 1 739 \$

Facteur de risque : relations difficiles

Appel de service à la police : 1 142 \$
Contact initial avec des policiers : 1 912 \$
Arrestation d'un adulte : 1 149 \$
Transport en ambulance : 558 \$
Visite à l'urgence : 402 \$
Voies de fait graves : 85 795 \$
Comparution devant un tribunal pour adultes : 2 810 \$
Comparution d'un policier : 239 \$
Prison fédérale (sécurité moyenne) : 552 592 \$

Programme de maîtrise de la colère : 1 923 \$
Programme de traitement de la toxicomanie : 6 502 \$

Total général : 1 403 476 \$

Solution 1 : Programme *Stop Now And Plan* pour les jeunes âgés de 6 à 10 ans

Le programme SNAP^{MD} (*STOP NOW AND PLAN*) est une stratégie cognitivo-comportementale qui enseigne aux enfants et aux parents comment maîtriser leur colère, en leur demandant de s'arrêter et de réfléchir à des solutions de rechange positives avant de réagir à une situation. Les groupes d'enfants participent à des jeux de rôles et mettent en pratique des stratégies visant à les aider à s'arrêter et à réfléchir avant d'agir. De plus, les parents participent à des séances de formation semblables à celles des enfants, afin de pouvoir les aider à mettre en pratique à la maison les nouvelles stratégies de résolution de problèmes.

Le programme SNAP^{MD} est un modèle primé fondé sur des données probantes qui a fait l'objet d'une évaluation rigoureuse et a donné des résultats positifs chez les enfants âgés de moins de 12 ans ayant des problèmes de comportement. Il a été démontré que le programme SNAP^{MD} aide les enfants à prendre de meilleures décisions ainsi qu'à maîtriser les comportements impulsifs et agressifs qui pourraient entraîner des démêlés futurs avec la police.

La délinquance ainsi que les actes d'agressivité graves et mineurs diminuent de façon significative après la participation au programme SNAP^{MD} (Koegl, Farrington, Augimeri et Day, 2007). Le coût du programme, pour un participant qui présente un risque élevé, est d'environ 6 700 \$ (Chettleburgh, 2014). Si aucune intervention n'est effectuée, l'estimation des coûts futurs associés à une vie de criminalité, à partir de l'âge de 11 ans, s'élève à 1 204 406,65 \$. Par conséquent, la mise en œuvre réussie de cette intervention auprès des jeunes âgés de 10 ans pourrait entraîner une économie de coûts associés à une vie de criminalité pouvant aller jusqu'à **1 197 706,65 \$**.

Calculs des économies potentielles

Total des crimes de Tyler, toutes les années	1 403 476,17 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 0 à 2 ans	- 20 405,43 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 3 à 5 ans	- 67 291,85 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 6 à 10 ans	<u>- 111 372,24 \$</u>
Coûts futurs des crimes de Tyler si aucune intervention n'est effectuée, de 11 à 30 ans	= 1 204 406,65 \$
Moins le coût d'une intervention SNAP ^{MD}	<u>- 6 700 \$</u>
Économies potentielles	= 1 197 706,65 \$

Autres programmes SNAP^{MD}

***SNAP[®] Girls* (SNAP pour les filles)**

En 1996, les responsables du modèle SNAP^{MD} ont commencé à tenir compte de la spécificité des sexes et ont lancé le programme *SNAP[®] Girls Connection* (maintenant appelé *SNAP[®] Girls*), le

tout premier programme sexospécifique ciblant les filles en difficulté et leurs familles à être soutenu.

SNAP[®] Youth Justice (SNAP justice pour les adolescents)

Le programme *SNAP[®] Youth Justice* vise à réduire le risque d'autres démêlés avec la loi et d'adhésion à un gang parmi les garçons de 12 à 19 ans qui ont des démêlés avec le système de justice pour les adolescents.

SNAP[®] Schools (SNAP dans les écoles)

Le programme *SNAP[®] Schools* propose des séances de formation d'une journée dans des collectivités partout au pays, où un organisme affilié au programme *SNAP^{MD}* met en œuvre des programmes *SNAP^{MD}* pour les garçons et *SNAP^{MD}* pour les filles. Un programme en classe de 13 semaines plus complet fondé sur le modèle *SNAP^{MD}* peut aussi être offert.

Solution 2 : *Youth Inclusion Program* pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans

Le *Youth Inclusion Program* (YIP) est un programme de quartier qui vise à réduire la criminalité et les comportements antisociaux chez les jeunes en créant un lieu sécuritaire où ils peuvent acquérir de nouvelles compétences, participer à des activités et obtenir de l'aide pour leurs études. Les travailleurs et les mentors bénévoles du programme agissent en tant que modèles positifs qui contribuent à modifier les attitudes des jeunes envers l'éducation et la criminalité. Le programme vise à empêcher les jeunes d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale ou à réduire les infractions commises par les jeunes ayant déjà des démêlés avec le système, grâce à des interventions individuelles, familiales et communautaires.

Les interventions portent sur les facteurs de risque qui ont amené les responsables du programme à cibler certains jeunes. Le programme est adapté aux besoins particuliers de chaque participant. Il peut être axé sur les aspects suivants : les études et la formation, les arts, la culture et les médias, le mentorat, la sensibilisation à la santé et aux effets des drogues, la conduite automobile, l'approche et le travail sur le terrain, les sports, le travail en groupe, l'environnement, l'évaluation personnelle et la famille (Centre national de prévention du crime, 2008).

Le coût moyen du programme est d'environ 8 485 \$ par participant (Gagnon et Duncan, 2014). Cependant, si aucune intervention n'est effectuée, le coût futur estimé d'une vie de criminalité, à partir de l'âge de 15 ans, est de 1 142 223,50 \$. Par conséquent, la mise en œuvre réussie de cette intervention auprès des jeunes âgés de 14 ans pourrait entraîner une économie de coûts associés à une vie de criminalité pouvant s'élever à **1 133 738,50 \$**.

Calculs des économies potentielles

Total des crimes de Tyler, toutes les années	1 403 476,17 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 0 à 2 ans	- 20 405,43 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 3 à 5 ans	- 67 291,85 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 6 à 10 ans	- 111 372,24 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 11 à 14 ans	- <u>62 183,15 \$</u>
Coûts futurs des crimes de Tyler si aucune intervention n'est effectuée, de 15 à 30 ans	= 1 142 223,50 \$
Moins le coût d'une intervention YIP	- <u>8 485 \$</u>
Économies potentielles	= 1 133 738,50 \$

Solution 3 : Thérapie multisystémique pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans

Le modèle de la thérapie multisystémique (TMS) est conçu pour réduire le risque qu'un jeune ait davantage de démêlés avec le système de justice pénale. En effet, la TMS cible les adolescents qui ont déjà des démêlés avec le système de justice pour les jeunes et qui sont susceptibles d'être incarcérés. Elle constitue une thérapie intensive qui est offerte au domicile familial ou à n'importe quel endroit où la famille se sent à l'aise. La TMS est un modèle d'intervention familiale et communautaire qui vise à réduire les comportements antisociaux chez les jeunes. Elle est axée sur l'élimination des facteurs de risque à l'origine de ces comportements, par exemple de faibles aptitudes verbales, l'absence de mentorat, un régime disciplinaire inefficace, des difficultés parentales, la fréquentation de pairs délinquants, de faibles compétences relationnelles, le décrochage scolaire, un faible engagement envers les études, la sous-culture criminelle et un soutien communautaire insuffisant. Les principaux objectifs de la TMS sont d'améliorer les pratiques disciplinaires parentales, de diminuer la fréquentation de pairs délinquants, d'augmenter la fréquentation de pairs prosociaux, d'améliorer les résultats scolaires et d'aider les jeunes à développer un réseau de soutien positif comprenant la famille élargie, les voisins et les amis.

Pendant les séances initiales du programme, les problèmes devant être examinés sont cernés et les services nécessaires sont coordonnés. L'intervention n'est pas axée uniquement sur l'enfant, particulièrement si d'autres problèmes familiaux ou relationnels sont présents. Les stratégies d'intervention précises qui sont utilisées sont la thérapie familiale stratégique, la thérapie familiale structurale, l'enseignement de compétences parentales et les thérapies cognitivo-comportementales. Le programme de la TMS comprend généralement 60 heures d'intervention réparties sur une période de quatre mois. Cette période peut cependant être modifiée en fonction des besoins particuliers de la famille.

Les évaluations du programme de la TMS montrent que les taux d'arrestation à long terme des jeunes délinquants qui ont bénéficié de l'intervention sont réduits de 25 % à 70 %. Elles montrent également que les familles des participants au programme fonctionnent mieux, que les placements de ces participants à l'extérieur du foyer familial sont de 47 % à 64 % moins

nombreux, et que ces jeunes ont moins de problèmes de santé mentale (MST : Multisystemic Therapy, 2010).

Le coût associé à la mise en œuvre du programme de la TMS est d'environ 4 743 \$ par jeune. Cependant, le coût futur estimé d'une vie de criminalité, de 18 à 30 ans, est de 892 478,79 \$. Par conséquent, la mise en œuvre réussie de cette intervention auprès de jeunes âgés de 17 ans pourrait entraîner une économie de coûts pouvant s'élever à **887 735,79 \$**.

Calculs des économies potentielles

Total des crimes de Tyler, toutes les années	1 403 476,17 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 0 à 2 ans	- 20 405,43 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 3 à 5 ans	- 67 291,85 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 6 à 10 ans	- 111 372,24 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 11 à 14 ans	- 62 183,15 \$
Moins les coûts estimés avant une intervention, de 15 à 17 ans	<u>- 249 744,71 \$</u>
Coûts futurs des crimes de Tyler si aucune intervention n'est effectuée, de 18 à 30 ans	= 892 478,79 \$
Moins le coût d'une intervention de TMS	<u>- 4 743 \$</u>
Économies potentielles.....	= 887 735,79 \$

Estimation des coûts – Parcours criminel de Tyler

De 0 à 2 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Appel de service à la police 1 085 \$ CA (2011) par appel ²	1 141,87 \$
Enquête des services à l'enfance 7 728 \$ US (2010) par enquête ³	11 261,25 \$
Visites à domicile de responsables des services à l'enfance 5 962 \$ US (2014) par famille ⁴	8 002,31 \$
Total pour la période	20 405,43 \$

De 3 à 5 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Visite à l'urgence 385 \$ CA (2012) par visite ⁵	401,84 \$
Enquête des services à l'enfance 7 728 \$ US (2010) par enquête ⁶	11 261,25 \$
Audience pour la garde de l'enfant 15 000 \$ CA (1998) par jour de procès ⁷	45 000,00 \$
Placement familial 803,81 \$ CA (2009) par mois ⁸ , pour un an (taux pour les enfants de 11 ans et moins)	10 628,76 \$
Total pour la période	67 291,85 \$

De 6 à 10 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Placement familial 803,81 \$ CA (2009) par mois ⁹ , pour cinq ans (taux pour les enfants de 11 ans et moins)	53 143,80 \$
Évaluation psychologique globale 2 500 \$ CA (2012) ¹⁰	2 609,32 \$
Éducation spécialisée 9 200 \$ CA (2012) par élève, par année, pour cinq ans ¹¹	48 011,55 \$
Évaluation psychiatrique initiale 300,70 \$ CA (2013) par évaluation ¹²	310,01 \$
Médicaments pour le THADA Moyenne de 106 \$ CA (2012) par mois ¹³ , pour quatre ans (7-10 ans)	5 310,72 \$
Suivi psychiatrique 160,60 \$ CA (2013) par séance ¹⁴ , pour 12 séances d'une heure	1 986,84 \$
Total pour la période	111 372,24 \$

De 11 à 14 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Placement familial 803,81 \$ CA (2009) par mois, pour un an (taux pour les enfants de 11 ans et moins); et 909,95 \$ CA (2009) par mois, pour trois ans (taux pour les jeunes de 12 à 19 ans) ¹⁵	46 725,60 \$
Introduction par effraction 2 322 \$ US (2013) par infraction ¹⁶	3 208,12 \$
Vol de moins de 5 000 \$ 1 259 \$ US (2013) par infraction ¹⁷	1 739,45 \$
Dommage à des biens 860 \$ CA (2009) par incident de vandalisme ¹⁸	947,65 \$
Appel de service à la police 1 085 \$ CA (2011) par appel ¹⁹	1 141,87 \$
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ²⁰	1 912,00 \$
Arrestation d'un jeune 896 \$ US (2012) par arrestation ²¹	1 262,22 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents 1 275 \$ CA (2015) par personne, par année ²²	1 275,00 \$
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ²³ – minimum de 3 heures	239,34 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents 1 275 \$ CA (2015) par personne, par année ²⁴	1 275,00 \$
Surveillance en probation 5,81 \$ CA (2015) par jour ²⁵ (3 mois, ~90 jours)	522,90 \$
Surveillance du travail communautaire 38,68 \$ CA (2015) par heure ²⁶ , pour 50 heures	1 934,00 \$
Total pour la période	62 183,15 \$

De 15 à 17 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Placement familial 909,95 \$ CA (2009) par mois ²⁷ , pour trois ans (taux pour les jeunes de 12 à 19 ans)	36 096,84 \$
Voies de fait 2 030 \$ AU (2012) par agression ²⁸	2 115,48 \$*
Appel de service à la police 1 085 \$ CA (2011) par appel ²⁹	1 141,87 \$
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ³⁰	1 912,00 \$
Transport en ambulance 530 \$ CA (2011) par transport ³¹	557,78 \$

Visite à l'urgence 385 \$ CA (2012) par visite ³²	401,84 \$
Arrestation d'un jeune 896 \$ US (2012) par arrestation ³³	1 262,22 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents 1 275 \$ CA (2015) par jeune ³⁴	1 275,00 \$
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ³⁵ , minimum de 3 heures	239,34 \$
Surveillance en probation 5,81 \$ CA (2015) par jour ³⁶ (6 mois, ~180 jours)	1 045,80 \$
Voies de fait 2 030 \$ AU (2012) par agression ³⁷	2 115,48 \$*
Appel de service à la police 1 085 \$ CA (2011) par appel ³⁸	1 141,87 \$
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ³⁹	1 912,00 \$
Transport en ambulance 530 \$ CA (2011) par transport ⁴⁰	557,78 \$
Visite à l'urgence 385 \$ CA (2012) par visite ⁴¹	401,84 \$
Arrestation d'un jeune 896 \$ US (2012) par arrestation ⁴²	1 262,22 \$
Comparution devant un tribunal pour adolescents 1 275 \$ CA (2015) par jeune ⁴³	1 275,00 \$
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ⁴⁴ , minimum de 3 heures	239,34 \$
Établissement de détention pour adolescents 250 \$ CA (2015) par jour ⁴⁵ (6 mois, ~180 jours)	45 000,00 \$
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ⁴⁶	1 912,00 \$
Arrestation d'un adulte 1 103 \$ AU (2012) par arrestation ⁴⁷	1 149,45 \$*
Possession ou trafic de drogues 1 890 \$ US (2001) par arrestation ou enquête ⁴⁸	3 451,68 \$
Comparution devant un tribunal pour adultes 2 696 \$ AU (2012) par adulte, par comparution ⁴⁹	2 809,54 \$*
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ⁵⁰ , minimum de 3 heures	239,34 \$
Garde sous responsabilité provinciale 196 \$ CA (2014) par jour ⁵¹ , pour 18 mois (~540 jours)	107 541,00 \$
Assistance sociale pour décrocheurs 681 \$ CA (2015) par mois ⁵² , pour quatre ans (de 17 à 30 ans, moins 10 ans d'incarcération)	32 688,00 \$
Total pour la période	249 744,71 \$

À partir de 18 ans	
Coût par unité de service (selon la source originale)	Coût calculé total (en dollars canadiens de 2015)
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ⁵³	1 912,00 \$
Arrestation d'un adulte 1 103 \$ AU (2012) par arrestation ⁵⁴	1 149,45 \$*
Comparution devant un tribunal pour adultes 2 696 \$ AU (2012) par adulte, par comparution ⁵⁵	2 809,54 \$*
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ⁵⁶ , minimum de 3 heures	239,34 \$
Voies de fait 2 030 \$ AU (2012) par agression ⁵⁷	2 115,48 \$*
Possession ou trafic de drogues 1 890 \$ US (2001) par arrestation ou enquête ⁵⁸	3 451,68 \$
Voies de fait contre un détenu 2 030 \$ AU (2012) par agression ⁵⁹	2 115,48 \$*
Visite à l'urgence 385 \$ CA (2012) par visite ⁶⁰	401,84 \$
Garde sous responsabilité provinciale 196 \$ CA (2014) par jour ⁶¹ , pour deux ans moins un jour + un an supplémentaire (~1 095 jours)	218 069,25 \$
Vol de moins de 5 000 \$ 1 259 \$ US (2013) par incident de vol ⁶²	1 739,45 \$
Possession ou trafic de drogues 1 890 \$ US (2001) par arrestation ou enquête ⁶³	3 451,68 \$
Appel de service à la police 1 085 \$ CA (2011) par appel ⁶⁴	1 141,87 \$
Contact initial avec des policiers 1 912 \$ CA (2015) par personne, par année ⁶⁵	1 912,00 \$
Arrestation d'un adulte 1 103 \$ AU (2012) par arrestation ⁶⁶	1 149,45 \$*
Transport en ambulance 530 \$ CA (2011) par transport ⁶⁷	557,78 \$
Visite à l'urgence 385 \$ CA (2012) par visite ⁶⁸	401,84 \$
Voies de fait graves 55 000 \$ US (2007) par agression ⁶⁹	85 795,33 \$
Comparution devant un tribunal pour adultes 2 696 \$ AU (2012) par adulte, par comparution ⁷⁰	2 809,54 \$*
Comparution d'un policier 79,78 \$ CA (2015) par agent, par heure ⁷¹ , minimum de 3 heures	239,34 \$
Peine dans un établissement fédéral 298 \$ CA (2014) par jour ⁷² , pour cinq ans	552 591,75 \$
Programme de prévention de la violence – intensité modérée	1 922,84 \$

1 745 \$ CA (2009) par participant ⁷³ , pour 75 heures	
Programme de traitement de la toxicomanie – intensité modérée 4 601 \$ US (2011) par participant ⁷⁴	6 501,86 \$
Total pour la période	892 478,79 \$
Total général	1 403 476,17 \$

Références citées

- Alam, S. (2015). *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse au Canada, 2013-2014*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Boyce, J. (2015). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- Chettleburgh, M. (2014). *Final evaluation report: SNAP[®] multisites program implementation in Edmonton, Toronto and Cree Nation*. Rapport d'évaluation final. Présenté au Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada (rapport inédit).
- Day, D. M. et al. (2012). *Long-term follow-up of criminal activity with adjudicated youth in Ontario*. Ottawa, Ontario : Sécurité publique Canada.
- Gagnon, N. et Duncan, L. (2014). *Youth Inclusion Program Evaluation : Final Report*. Rapport présenté au Centre national de prévention du crime par le NRG Research Group, Ottawa, Ontario : Sécurité publique Canada (rapport inédit).
- Koegl, C. J., Farrington, D. P., Augimeri, L. K. et Day, D. M. (2007). Evaluation of a Targeted Cognitive-Behavioral Program for Children with Conduct Problems – The SNAP[®] Under 12 Outreach Project: Service Intensity, Age and Gender Effects on Short- and Long-Term Outcomes. *Clinical Child Psychology and Psychiatry Copyright*, 13(3), 419-434.
- McCollister, K. E., French, M. T. et Fang, H. (2010). The cost of crime to society: New crime-specific estimates for policy and program evaluation. *Drug and Alcohol Dependence*, 108, 98-109.
- Morgan Harris Burrows. (2003). *Evaluation of the Youth Inclusion Programme: End of Phase One Report*. Londres, Royaume-Uni : Youth Justice Board.
- MST : Multisystemic Therapy. (2015). *Results. Cost Effectiveness*. Repéré à <http://mstservices.com/>
- Centre national de prévention du crime. (2008). *Programmes prometteurs et modèles pour prévenir la criminalité*. Ottawa, Ontario : Sécurité publique Canada.
- Statistique Canada. (2015). *Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1^{er} juillet, Canada, provinces et territoires, 2014* (Statistique Canada – tableau CANSIM 051-0001). Ottawa, Ontario : Statistique Canada.

Notes en fin d'ouvrage

¹ Piquero, A. R., Hawkins, J. D. & Kazemian, L. (2012). Criminal Career Patterns. Dans Rolf Loeber et David P. Farrington (dir.), *From Juvenile Delinquency to Adult Crime: Criminal Careers, Justice Policy, and Prevention* (p. 14-46). New York : Oxford University Press.

² Le coût des appels de service a été estimé en fonction des chiffres fournis par le Service de police de Toronto dans *2011 Statistical Report*. Repéré à <http://www.torontopolice.on.ca/publications/files/reports/2011statsreport.pdf>

³ Fang, X., Brown, D. S., Florence, C. S. et Mercy, J. A. (2012). The economic burden of child maltreatment in the United States and implications for prevention. *Child Abuse & Neglect*, 36(2), 156-165.

⁴ Burwick, A. et al. (2014). *Costs of Early Childhood Home Visiting: An Analysis of Programs Implemented in the Supporting Evidence-Based Home Visiting to Prevent Child Maltreatment Initiative*. Rapport final. Mathematica Policy Research. Princeton, NJ. Repéré à http://www.mathematica-mpr.com/~media/publications/PDFs/earlychildhood/EBHV_costs.pdf

⁵ David Cummings Insurance Services. (2012). *Canadian Hospital Rates*. Repéré à <http://www.david-cummings.com>

⁶ Fang et al.

⁷ *Urquhart c. Urquhart*, 1998 CanLII 5667 (CS N.-É.), <http://canlii.ca/t/641t>. Document consulté le 2015-12-03. Le précédent établit que le coût d'un jour d'audience pour la garde d'un enfant est de 15 000 \$. Ce montant est toujours utilisé aujourd'hui : voir MacKenzie, T. (2009) *How to handle costs in family law*. Repéré à <http://canadian-lawyers.ca/Understand-Your-Legal-Issue/Family-Law/How-to-handle-costs-in-family-law.html>.

Les renseignements sur la durée moyenne d'un procès (trois jours) sont tirés du document suivant : Ministère du procureur général de l'Ontario. (2015). *Révision de la justice civile*. Toronto, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Repéré à <http://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/about/pubs/cjr/part1.php>

⁸ Gouvernement de la Colombie-Britannique. Ministère du Développement de l'enfance et de la famille. (s.d.). *Becoming a foster parent. Levels of care*. Repéré à <http://www.mcf.gov.bc.ca/foster/levels.htm>

⁹ Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Becoming a foster parent*.

¹⁰ Le coût de l'évaluation psychologique a été estimé à l'aide de diverses sources, notamment les données de cliniques privées, d'établissements d'enseignement et d'organismes gouvernementaux de l'Ontario. Les frais vont de 800 \$ à 3 000 \$, la moyenne étant d'environ 2 500 \$.

¹¹ Gouvernement de la Colombie-Britannique. Ministère de l'Éducation. (2011). *Operating grants manual*. Repéré à <http://www.bced.gov.bc.ca/k12funding/funding/11-12/operating-grants-manual.pdf>

¹² Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. (2013). *Schedule of Benefits for Physician Services under the Health Insurance Act 2013*.

Nota : Frais pour une consultation psychiatrique spéciale.

¹³ Consumer Reports Best Buy Drugs. (s.d.). *Evaluating prescription drugs used to treat: Attention deficit hyperactivity disorder (ADHD)*. Repéré à <http://consumerhealthchoices.org/>

Nota : Le prix du méthylphénidate varie de 15 \$ à 197 \$, et le prix moyen est d'environ 106 \$ par mois.

¹⁴ Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. (2013). *Schedule of Benefits for Physician Services under the Health Insurance Act 2013*.

Nota: Coût estimé d'une séance d'une heure. À l'heure actuelle, le coût des soins psychiatriques en clinique externe est de 80,30 \$ par unité (demi-heure). Une heure = deux unités.

¹⁵ Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Becoming a foster parent*.

¹⁶ Federal Bureau of Investigation. (2013). *Uniform crime reports : Table 23, Offense Analysis*. Repéré à https://www.fbi.gov/about-us/cjis/ucr/crime-in-the-u.s/2013/crime-in-the-u.s.-2013/tables/table-23/table_23_offense_analysis_number_and_percent_change_2012-2013.xls

¹⁷ Federal Bureau of Investigation, *Uniform crime reports*.

¹⁸ Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S. et Scrim, K. (2012). *Estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*. Ottawa, Ontario : ministère de la Justice du Canada.

Nota : Les crimes contre les biens comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur, le vol de biens personnels et le vandalisme.

¹⁹ Le coût des appels de service, *2011 Statistical Report*. Service de police de Toronto.

²⁰ Neighbourhood Development Team, gouvernement de l'Alberta. (2015). Social Return on Investment (SROI) Case Study: Safe Communities Innovation Fund. Dans *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries* (p. 68). Repéré à <http://alberta.ca/index.cfm>

²¹ National Juvenile Justice Network. (2013, mise à jour). *Fiscal Policy Center toolkit: How to calculate the cost of a youth arrest*. Washington D.C. : National Juvenile Justice Network.

²² Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.

²³ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal (un montant minimum est obligatoirement versé pour chaque comparution devant un tribunal de 79,78 \$ l'heure (par gendarme), selon les données fournies par le Service de police d'Ottawa dans *2015 Paid Duty Rates*. Repéré à <http://ottawapolice.ca/en/ServingOttawa/PaidDuty.aspx>

²⁴ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.

²⁵ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. (2015). *Rapport annuel 2015*. Toronto, Ontario : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario. Repéré à http://www.auditor.on.ca/fr/rapports_2014_fr.htm

²⁶ Gouvernement de l'Alberta. (2015). *OCCinfo: occupations and educational programs – Occupational profile- Parole or probation officers*. Repéré à <http://occinfo.alis.alberta.ca/occinfopreview/info/browse-occupations/occupation-profile.html?id=71001858>

-
- ²⁷ Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Becoming a foster parent*.
- ²⁸ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A. (2012). *Targeting crime prevention: Identifying communities which generate chronic and costly offenders to reduce offending, crime, victimisation and Indigenous over-representation in the criminal justice system*. Rapport au Criminology Research Advisory Council (subvention : CRG 38/10-11).
- ²⁹ Le coût des appels de service, *2011 Statistical Report*. Service de police de Toronto.
- ³⁰ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ³¹ Fraser Health Authority. (2011). *Patient Transportation Fees*. Repéré à <http://www.fraserhealth.ca/your-stay/billing-and-fees/patient-transportation/patient-transportation-fees>
- ³² David Cummings Insurance Services, *Canadian Hospital Rates*.
- ³³ National Juvenile Justice Network, *Fiscal Policy Center toolkit*.
- ³⁴ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ³⁵ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal.
- ³⁶ Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, *Rapport annuel 2015*.
- ³⁷ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ³⁸ Le coût des appels de service, *2011 Statistical Report*. Service de police de Toronto.
- ³⁹ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁴⁰ Fraser Health Authority, *Patient Transportation Fees*.
- ⁴¹ David Cummings Insurance Services, *Canadian Hospital Rates*.
- ⁴² National Juvenile Justice Network, *Fiscal Policy Center toolkit*.
- ⁴³ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁴⁴ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal.
- ⁴⁵ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁴⁶ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁴⁷ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.

-
- ⁴⁸ Aos, S., Phipps, P., Barnoski, R. et Lieb, R. (2001). *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*. Olympia, WA : Washington State Institute for Public Policy.
- ⁴⁹ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁵⁰ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal.
- ⁵¹ Programme des services correctionnels. (2015). *Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2013-2014*. Élément du catalogue de Statistique Canada, n° 85-002-X. Ottawa, Ontario : Statistique Canada.
- ⁵² Centre d'action pour la sécurité du revenu. (2015). Barèmes d'OT et du POSPH et montants de la POE en octobre 2015. Repéré à <http://incomesecurity.org/resources/publications/>
- ⁵³ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁵⁴ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁵⁵ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁵⁶ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal.
- ⁵⁷ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁵⁸ Aos, S., Phipps, P., Barnoski, R. et Lieb, R., *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*.
- ⁵⁹ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁶⁰ David Cummings Insurance Services, *Canadian Hospital Rates*.
- ⁶¹ Programme des services correctionnels, *Statistiques sur les services correctionnels, 2013-2014*.
- ⁶² Federal Bureau of Investigation, *Uniform crime reports*.
- ⁶³ Aos, S., Phipps, P., Barnoski, R. et Lieb, R., *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*.
- ⁶⁴ Le coût des appels de service, *2011 Statistical Report*. Service de police de Toronto.
- ⁶⁵ Neighbourhood Development Team, *Safe Communities Innovation Fund Pilot Project Executive Summaries*.
- ⁶⁶ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.
- ⁶⁷ Fraser Health Authority, *Patient Transportation Fees*.
- ⁶⁸ David Cummings Insurance Services, *Canadian Hospital Rates*.
- ⁶⁹ Cohen, M. A. et Piquero, A. R. (2009). New Evidence on the Monetary Value of Saving a High Risk Youth. *Journal of Quantitative Criminology*, 25, 25-49.

⁷⁰ Allard, T., Chrzanowski, A. et Stewart, A., *Targeting crime prevention*.

⁷¹ Frais estimés pour trois heures de présence au tribunal.

⁷² Programme des services correctionnels, *Statistiques sur les services correctionnels*, 2013-2014.

⁷³ Service correctionnel du Canada. (2009). *Descriptions des programmes correctionnels*. Repéré à http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/cor-pro-2009-fra.shtml#_Toc231832101

Nota : Le programme est considéré comme étant d'intensité modérée (75 heures) et coûte 520 035 \$ CA (2009) pour 298 participants. Par conséquent, le programme coûte environ 1 834 \$ CA (2011) par participant.

⁷⁴ Estimation fournie par le service correctionnel de l'État de Washington, tel que cité dans Lee, S., Aos, S., Drake, E., Pennucci, A., Miller, M. et Anderson, L. (2012). *Return on investment: Evidence-based options to improve statewide outcomes, April 2012* (document n° 12-04-1201). Olympia, WA : Washington State Institute for Public Policy.